

# DEJEPS « RUGBY À XV »\*

*Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport,  
Spécialité « Perfectionnement Sportif »,  
Mention « Rugby à XV »*



L'action de formation mène au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV », communément appelée DEJEPS rugby à XV.

Le DEJEPS rugby à XV est un diplôme d'Etat de niveau III inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir un projet d'action en rugby à XV,
- Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de formation.
- Gérer les risques liés à la pratique.

## CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
  - attester d'une pratique minimum de deux saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition ;
  - justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :

- la production d'attestation(s) de participation à des compétitions de rugby à XV pendant au moins deux saisons sportives délivrée(s) par le directeur technique national du rugby à XV ou son représentant;
- la production d'attestation(s) de participation à l'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison, délivrée(s) par le responsable de la ou des structures ;
- un entretien d'une durée de 30 minutes maximum à partir de la transmission d'un dossier comprenant un descriptif et une analyse des expériences d'encadrement conduites par le candidat.

Le candidat doit avoir encadré régulièrement lors de séances d'entraînement avec des collectifs jeunes ou seniors.

\*Sous réserve d'habilitation

Sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation les titulaires des diplômes, certificat de qualification professionnelle ou brevets fédéraux suivants :

- BEES (\*) 1er degré option « rugby à XV » et justifier d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif de deux années au cours des cinq dernières années ;
- BPJEPS (\*) spécialité éducateur sportif mention « rugby à XV » ou équivalent
- BPJEPS (\*) spécialité « activités sports collectifs » mention « rugby à XV »
- Brevet fédéral « perfectionnement » délivré par la Fédération française de rugby à XV.
- Brevet fédéral « optimisation » délivré par la fédération française de rugby à XV
- CQP (\*) « technicien sportif rugby à XV »

- Satisfaire aux épreuves de sélection

La formation est également accessible par la VAE

## **SELECTION DES CANDIDATS**

### ***Un dossier d'inscription***

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne avec un lien actif ici à partir de début juin jusqu'au lundi 03 novembre 2025 délai de rigueur.

### ***Des épreuves de sélection***

Les épreuves de sélection qui se dérouleront le 12 novembre 2025.

Les épreuves consistent en :

- une épreuve écrite relative à une analyse vidéo de match
- un entretien sur le projet de formation
- un entretien administratif et financier

## **DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION**

La formation se déroule en centres et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

### ***La formation en centres***

La durée de la formation hors alternance est de 700 heures.

Elle se décompose en session de formation en présentiel à Lucciana et à distance.

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire.

### ***La mise en situation professionnelle***

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement pendant 945h.

## **LIEU DE LA FORMATION**

La formation se déroule dans les locaux de la Ligue Régionale Corse de Rugby à Lucciana.

## **DATES DE LA FORMATION**

La formation est organisée du 17 novembre 2025 au 31 octobre 2026.

Le positionnement est fixé les 17,18,19 novembre 2025 .

Le travail à distance se déroule tout au long de l'année.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

Le programme de la formation est le suivant :

- UC 1 : EC de concevoir un projet d'action ;
- UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action. Dans l'unité capitalisable de la spécialité ;
- UC 3 : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline. Dans l'unité capitalisable de la mention ;
- UC 4 : EC d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

Formation hybride associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles ...

## **MOYENS MATERIELS ET HUMAINS**

### ***Moyens humains***

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

### ***Moyens matériels***

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).

## **MODALITES DE CERTIFICATION**

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- **UC 1 et UC 2** : épreuve orale qui valide des compétences transversales professionnelles sur la conception et la coordination d'un projet d'action.
- **UC 3 et UC 4** : évaluation des compétences spécifiques « rugby » en situation professionnelle.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports.

Une attestation est remise à l'issue de la formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

### **Certification partielle.**

Les blocs de compétence certifiés et validés par la DRAJES de Corse sont obtenus pour 4 ans par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme.

Ces compétences sont vérifiées grâce à 4 Unités Capitalisables (UC) qui sont ensuite validées par la DRAJES.

## **COUT DE LA FORMATION**

### ***Frais d'inscription aux épreuves de sélection***

50 € TTC à joindre au dossier d'inscription.

### ***Coûts pédagogiques de la formation complète en centre***

8750€ TTC (Soit 12,50€ l'heure de formation)

## **PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION**

Un lien vers le « guide du financement de la formation » est accessible depuis le dossier d'inscription en ligne.

### ***Formation professionnelle continue***

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

### ***Apprentissage***

Pour les candidats âgés de 18 à 30 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

Organisme de formation et CFA : Ligue Régionale Corse de Rugby

N° déclaration d'activité : 94202103920

N° UAI : 7200751D

N° de Siret : 833 345 515 00021 APE : 9319Z

Code Diplôme : 33633502

Code RNCP : 36831

## **CONTACT**

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter la Ligue Régionale Corse de Rugby :  
Ligue Corse de Rugby, Lieu-dit Precojo, 20290 LUCCIANA

Responsable administratif de la formation

**POCQ David** - Tel. 04.95.35.69.24- 2005e@ffr.fr

Pour les personnes en situation de handicap

Référent handicap :

**POCQ David** - Tel. 04.95.35.69.24- 2005e@ffr.fr

### **ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE**

<https://forms.gle/w8aMExwRudTPzyVVA>

### **GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION**

[https://drive.google.com/file/d/1YmQEXLGKb92MHIfdVlxwV\\_8KPpmETpmN/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1YmQEXLGKb92MHIfdVlxwV_8KPpmETpmN/view?usp=sharing)

